



LE CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

Mise en œuvre à partir du 1er octobre 2004

BENEFICIAIRES

- ◆ Jeunes de moins de 26 ans qui veulent compléter leur formation initiale
- ◆ Demandeurs d'emploi âgés de 26 ans et plus

TYPE DE CONTRAT

- ◆ CDD de 6 à 12 mois
- ◆ CDI incluant en début de contrat une formation d'une durée comprise entre 6 et 12 mois

DUREE DE PARCOURS FORMATION

- ◆ Entre 15%, sans être inférieure à 150 heures, et 25% de la durée du contrat ou de l'action

OBJET DE LA FORMATION

- ◆ Acquisition d'une qualification professionnelle (liste 1 de la CPNE : CQPM)
- ◆ Parcours de professionnalisation (liste 2 de la CPNE)
- ◆ Diplôme ou titre à finalité professionnelle (liste 2 de la CPNE)

MISE EN OEUVRE

- ◆ Personnalisation du parcours de formation (évaluation préalable + prise en compte de l'expérience)
- ◆ Réalisation du parcours de formation
- ◆ Certification du parcours de formation

FINANCEMENT DE L'OPCAIM

- ◆ Evaluation pré-formative
jeunes de moins de 26 ans : **200 €**
adultes de 26 ans et plus : **400 €**
- ◆ Forfaits relatifs à la certification
en fonction du CQPM, le montant du forfait peut être égal à **305 €, 381 € et 457 €**
- ◆ Pour un parcours de formation compris entre 150 et 446 heures

Durée de la formation	Formations industrielles	Formations non industrielles
150 à 199 heures	2 440 €	1 940 €
200 à 249 heures	2 860 €	2 250 €
250 à 299 heures	3 290 €	2 600 €
300 à 349 heures	3 710 €	2 920 €
350 à 399 heures	4 140 €	3 270 €
400 à 446 heures	4 550 €	3 600 €

modulation possible de +15% à -30 %

REMUNERATION MINIMALE

- ◆ **55% * du SMIC ou REGA** pour les jeunes âgés de moins de 21 ans
- ◆ **70% du SMIC ou REGA** pour les jeunes âgés de 21 à 25 ans
- ◆ **85% du REGA** pour les plus de 26 ans et sans être inférieure au SMIC

* majoration de 10 points si le bénéficiaire est au moins titulaire d'un BAC pro ou d'un titre de même niveau

+ majoration de réussite + prime de fidélité uniquement pour les salariés en contrat de professionnalisation en CDD

CLASSEMENT DU SALAIRE

3 groupes de classement

- ◆ **groupe 1** : correspond au niveau 1 (coef 140) applicable aux salariés préparant un CQPM de catégorie A et B
- ◆ **groupe 2** : correspond au niveau 4 (coef 170) applicable aux salariés préparant un CQPM de catégorie C
- ◆ **groupe 3** : correspond au niveau 7 (coef 215) applicable aux salariés préparant un CQPM de catégorie D

EXONERATION

Les entreprises bénéficient pour les moins de 26 ans et pour les demandeurs d'emploi âgés de 45 ans et plus, d'une exonération des cotisations patronales de sécurité sociale, limitée à la fraction correspondant au SMIC



LE CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

DOCUMENTS A ENVOYER A L'ADEFIM 42

- CERFA EJ 20 (5 feuillets)
 - CV du salarié signé
 - Avis du CE
 - Contrat de prestation de service pour l'évaluation pré-formative
 - Convention de formation du parcours de formation
 - Contrat de prestation de service pour la certification
 - Programme
 - Calendrier
- 